

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	9
Présents	06
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

DELIBERATION N° DE_121225_3
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **12 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **douze décembre à 19 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY.

Absent Excusé : M. Frédéric DUPLEIX a donné procuration à Mme Isabelle CARTON

Absents : Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Alexandre BOURDERY.

Date de convocation : 8 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

DECI - Conventions relatives à la mise à disposition de la Commune de trois bâches privées agricoles, d'un puisage dans un plan d'eau privé et d'un terrain privé pour l'installation d'une bâche communale

Vu le plan communal pluriannuel de défense extérieure contre l'incendie (DECI) - phase 1 approuvé par le Conseil municipal dans sa délibération n° DE_0402225-3 du 4 février 2025 ;

Vu l'ajout à cette phase 1 d'une bâche communale supplémentaire (celle de Chez Lucet) par la délibération du Conseil municipal n° DE_110425_10 du 11 avril 2025 portant attribution des marchés de travaux de cette phase 1 ;

Vu les trois projets de convention relative à la défense communale contre l'incendie à signer entre la Commune et les exploitants agricoles et/ou propriétaires suivants, : M. François BELLAT pour une utilisation communale de la bâche agricole privée de Chez Bardy ; MM. Benoit et Serge BOURDERIONNET et Mme Aurélie BOUDERIONNET pour une utilisation communale de la bâche agricole privée de La Pradelle ; MM. Alexandre et Serge BOURDERY pour une utilisation communale de la bâche agricole privée de Bagnard ;

Vu le projet de convention, relative à la défense communale contre l'incendie, à signer entre la Commune et Mme Emilienne PIECH, épouse BARTAIRE, Mme Françoise BARTAIRE et M. Pierre BARTAIRE, pour un puisage communal dans leur plan d'eau de Chez Mursolles ;

Vu les deux projets de convention, relative à la défense communale contre l'incendie, pour la mise à disposition du terrain d'assiette de la bâche communale de Chez Lucet, à signer, l'une entre la Commune et MM. Théo DERIVIÈRE, M. Boris SONDAGH et Mme Liane ANDEWEG (convention transitoire), l'autre entre la Commune et M. Boris SONDAGH et Mme Liane ANDEWEG (convention définitive) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-2025124-DECI-121225-3
 Le Maire rappelle que le plan communal pluriannuel de défense extérieure (DECI) a prévu, pour sa phase 1 :

Réception par le préfet : 14/01/2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, pour copie conforme.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans les deux mois à compter de sa publication.

- un accès conventionnel de la Commune à trois bâches privées agricoles ;
- un accès de la Commune à un puisage dans un plan d'eau privé ;
- l'installation par la Commune de deux bâches communales sur des terrains soit lui appartenant soit mis conventionnellement à sa disposition.

Il précise que :

- les trois bâches agricoles privées sont situées respectivement à Chez Bardy, à La Pradelle et à Bagnard ;
- elles relèvent respectivement des exploitations de M. François BELLAT (GAEC de la Pierre aux Merles) pour celle de Chez Bardy, de M. Benoît BOURDERIONNET pour celle de La Pradelle et de M. Alexandre BOURDERY pour celle de Bagnard ;
- à La Pradelle, l'accès à la bâche agricole traverse également une parcelle appartenant à Mme Aurélie BOURDERIONNET, nue-propriétaire, M. Serge BOURDERIONNET étant usufruitier ;
- à Bagnard M. Serge BOURDERY est propriétaire des terrains concernés ;
- le plan d'eau privé, situé à Chez Mursolles, appartient à Mme Émilienne PIECH, épouse BARTAIRE, usufruitière, et à ses deux enfants, M. Pierre BARTAIRE et Mme Françoise BARTAIRE, nus-propriétaires ;
- l'une des deux bâches communales sera installée à Buxerette sur un terrain acquis par la Commune, ce qui ne requiert pas de convention avec un tiers ;
- en revanche, l'autre sera installé à Chez Lucet sur un terrain mis conventionnement à disposition de la Commune par M. Boris SONDAKH et son épouse Mme Liane ANDEWEG ;
- à Chez Lucet, le terrain mis disposition par M. SONDAKH et Mme ANDEWEG est actuellement en cours d'acquisition par eux auprès de M. Théo DERIVIÈRE, ce qui requiert donc la signature d'une convention transitoire entre la Commune et eux trois pour un éventuel début de l'installation avant que l'acte de vente ne soit formellement signé.

Il donne lecture de chacun des 6 projets de convention à signer respectivement avec :

- Les propriétaires ou usufruitiers concernés par le trois bâches privées agricoles ;
- Mmes Emilienne et Françoise BARTAIRE et M. Pierre BARTAIRE pour le puisage dans leur plan d'eau ;
- M. DERIVIÈRE, M. SONDAKH et Mme ANDEWEG pour la convention à effet transitoire jusqu'à la signature de l'acte de vente du terrain de Chez Lucet par M. Théo DERIVIÈRE à M. SONDAKH et Mme ANDEWEG ;
- M. SONDAKH et Mme ANDEWEG pour la convention définitive relative au terrain de Chez Lucet.

Il demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** chacun des six projets de convention relative à la défense communale contre l'incendie, à signer entre la Commune et, respectivement :
 - o M. François BELLAT pour une utilisation communale de la bâche privée de son exploitation agricole à Chez Bardy ;
 - o MM. Benoît et Serge BOURDERIONNET et Madame Aurélie BOURDERIONNET pour une utilisation communale de la bâche privée de l'exploitation agricole de M. Benoît BOURDERIONNET à La Pradelle ;

- MM. Alexandre et Serge BOURDERY pour une utilisation communale de la bâche privée de l'exploitation agricole de M. Alexandre BOURDERY à Bagnard ;
 - Mme Emilienne PIECH, épouse BARTAIRE, et Mme Françoise BARTAIRE et M. Pierre BARTAIRE pour un puisage communal dans leur plan d'eau privée de chez Mursolles ;
 - MM. Théo DERIVIÈRE et Boris SONDAGH et Mme Liane ANDEWEG pour la mise à disposition du terrain d'assiette de la bâche communale de Chez Lucet (convention transitoire) ;
 - M. Boris SONDAGH et Mme Liane ANDEWEG pour la mise à disposition du terrain d'assiette de la bâche communale de Chez Lucet (convention définitive) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer chacune de ces six conventions, ainsi que leurs éventuelles modifications ultérieures et toutes pièces à intervenir.

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND

